

*En 2016,
que le rapport de force
soit avec vous.*



**MEILLEURS
VŒUX**

de la part de toute l'équipe



Au sommaire

Informations syndicales : Fin de l'avancement d'échelon à minima (PPCR), Grève unitaire 26 janvier 2016, CREP 2015, Dématérialisation des demandes de congés, Adieu non titulaires, Services communs ou sévices communs, Risques Psycho Sociaux: observer mais aussi agir, Dérives autoritaires dans certaines directions, Non à l'état d'urgence, Vacances pour tous avec Touristra...

Boite à outils du cadre Reims métropole : Guide de survie au management, Cadres infos : Laissez-nous bien travailler toutes et tous - La réduction du temps de travail au cœur du virage numérique - La culture managériale en crise ou comment manager autrement, De l'efficience...

Vie syndicale : Adhérer à l'UFICT et rejoindre un réseau de 8 000 cadres territoriaux



Rassemblement à 10 heures - Maison des syndicats de Reims



PPCR [Parcours Professionnels, Carrières, Rémunérations]

PREMIÈRES MESURES ANNONCÉES

La grande arnaque !

La CGT s'est prononcée contre le PPCR, accord qui organise l'austérité salariale et le démantèlement du statut en échange de l'ouverture de négociations pour le dégel des salaires en février 2016.

En dépit du refus des organisations syndicales majoritaires (CGT et FO), le gouvernement Valls/Lebranchu a décidé de passer en force. Les premières mesures sont intégrées dans le projet de loi des finances 2016 (PLFS) par voie d'amendement.

Le gouvernement a ainsi décidé de supprimer l'avancement d'échelon au minimum en commençant par la catégorie B et les A médico-sociaux dès le 1^{er} janvier 2016, tout en imposant des contingentements basés sur l'évaluation professionnelle. Il prétend associer par voie de concertation les organisations syndicales à ces mesures de régression sociale. L'avancement maximum devient donc la règle, tandis que l'avancement minimum devient l'exception, accessible à une minorité des agents.

C'est ce que patronat et employeurs publics vantent à travers le salaire « au mérite » qui n'est ni plus ni moins que l'avancement « à la tête du client » !

C'est le blocage et l'allongement de plusieurs dizaines d'années des carrières qui se confirme !

Autant de mesures pour servir l'austérité avec pas moins de 46 millions d'euros d'économie pour le versant territorial !

Le gouvernement ne peut pas d'un côté afficher « le dialogue social » et de l'autre s'asseoir dessus lorsque les avis portés ne lui conviennent pas. La politique du diktat social ne peut pas définir la relation entre le gouvernement et le monde du travail.

L'UFICT RÉAFFIRME SES EXIGENCES :

- Retrait de l'accord PPCR.
- Refus de l'avancement selon l'évaluation professionnelle.
- Maintien de l'avancement au minimum pour tous et retrait de l'article 57 du PLFS 2016.
- Dégel du point d'indice avec mesures de rattrapage des pertes depuis 2010.
- Revalorisation et harmonisation des grilles de la fonction publique pour une véritable reconnaissance des diplômes et qualifications.

L'UFICT des Services Publics s'inscrit pleinement dans l'appel à mobilisation fonction publique du 26 janvier prochain pour les salaires et la défense du Statut.

Union Fédérale des Ingénieurs, Cadres et Techniciens CGT des Services publics
www.spterritoriaux.cgt.fr



Ne payons pas leur dette !

LE 26 JANVIER 2016, TOU-TE-S EN LUTTE POUR LE POINT D'INDICE !

Sans tenir compte des aspirations du monde du travail et des luttes qui se multiplient, à l'Élysée on s'entête dans des politiques sociales austéritaires et autoritaires : Pacte de responsabilité, attaques contre la protection sociale, atteintes aux libertés syndicales renforcées par l'état d'urgence, offensive contre le Code du Travail et le Statut des fonctionnaires, remises en cause des 35 heures, développement du travail dominical...

Dans la Fonction publique, cela se traduit par la poursuite des réformes territoriales et de l'État, la diminution honteuse du capital décès pour les ayants droit des fonctionnaires, la baisse des dotations aux collectivités entraînant des suppressions massives d'emplois et des attaques contre les droits sociaux des agents, la baisse inacceptable de la cotisation du CNFPT portée de 1 % à 0,9 % (comme l'avait fait Sarkozy), le

passage en force du protocole PPCR avec son lot de conséquences néfastes pour les fonctionnaires territoriaux dont la remise en cause de l'avancement d'échelon automatique et l'allongement des carrières...

Avec ces politiques régressives, la responsabilité du gouvernement est immense dans la faillite démocratique actuelle. Le message des urnes est clair : le chômage de masse, la précarité et la pauvreté ont engendré colère et désillusion, abstention et montée des idées d'extrême-droite. Et pourtant, la seule réponse que le gouvernement a apportée aux classes populaires dès le lendemain du 2^e tour des régionales a été le mépris ! Avec dédain, il a revalorisé le SMIC de la seule évolution de l'inflation, soit 0,6 %, ce qui porte le salaire minimum à 1 466,62 € brut par mois.



www.spterritoriaux.cgt.fr

Dans ce contexte, s'ouvriront en février 2016 les négociations sur l'évolution du point d'indice de la Fonction publique, gelé depuis plus de cinq ans. Il semble acquis que le dégel soit à l'ordre du jour, mais pour obtenir une augmentation significative il faudra peser! L'évolution du point d'indice sera fonction de l'ampleur des grèves et actions que nous mènerons! Les clameurs de la rue doivent secouer ce gouvernement souriant au MEDEF et sourd aux souffrances que nous vivons dans nos lieux de travail!

Le dévouement des agents publics a été encore salué suite aux attentats du 13 novembre. Il est temps que le gouvernement passe de la parole aux actes.

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LE RAPPORT DE FORCES !

Nous pouvons gagner !

Chaque année, ce sont 230 milliards d'euros d'argent public qui alimentent les caisses des entreprises sous la forme d'aides et exonérations diverses. Augmenter la valeur du point de 1% coûterait moins de 2 milliards pour les finances publiques !

Dans le cadre de la journée unitaire d'action dans l'ensemble de la Fonction publique appelée par la CGT, FO et Solidaires, la Fédération CGT des Services publics appelle à la mobilisation la plus large possible le 26 janvier 2016. **Elle appelle les personnels à être massivement en grève et manifestation ce jour-là !**

La Fédération CGT des Services publics réaffirme ses exigences :

- Dégel du point d'indice avec mesures de rattrapage des pertes depuis 2010!
- Pas d'avancement à la tête du client!
- Maintien de l'avancement d'échelon à la durée minimale pour tous
- Revalorisation et harmonisation des grilles de la Fonction publique pour une véritable reconnaissance des diplômes et qualifications
- Arrêt de la réforme territoriale et mise en œuvre de politiques assurant le développement du service public et des emplois qui le font vivre
- Défense et développement des garanties statutaires
- Rétablissement de la cotisation CNFPT à 1% pour aller vers les 3 %, afin d'assurer les moyens d'une formation professionnelle de qualité

Rassemblement à 10 heures - Maison des syndicats de Reims



CREP 2015, comment contester ?

Vous êtes nombreux à nous contacter (syndicat.ufict.car@reismetropole) au sujet de votre entretien annuel d'évaluation : contenu, forme, participants, conséquences et contestation.

Notre organisation est à votre disposition pour vous apporter des réponses et un accompagnement.

Risques Psycho Sociaux : observer mais aussi agir

Alors que le consultant « Puzzle Concept » poursuit son excellent travail en élargissant les rencontres avec les collègues de Reims métropole afin de dresser un diagnostic Risques Psycho Sociaux le plus proche de la réalité, le nombre de collègues doutant de plus en plus du devenir de ce constat sur la souffrance au travail ne cesse de s'accroître.

Avec ce diagnostic, l'employeur satisfait en partie à ses obligations juridiques.

Mais quid du plan d'actions ? Faut-il attendre l'achèvement du diagnostic pour agir ?

D'autant qu'un nouveau système RPS se met en place et repose sur l'inadéquation moyens – missions et sur un mode managérial inadéquat (défiance envers les collaborateurs, injonctions paradoxales, conflits éthiques, absence de vision, manque de soutien managérial, etc.).

Nos collègues des espaces verts ont connu un drame, avec le suicide de l'un d'entre eux dans leurs locaux. Le CHSCT va-t-il être saisi ? Un expert désigné ? Un débat organisé ?

L'UFICT sans attendre met à disposition de tous les agents et cadres de Reims métropole la possibilité de consulter (gratuitement) un conseiller diplômé (bac +5) en prévention des Risques Psycho Sociaux et management de la qualité de vie au travail.

Chaque agent pourra ainsi effectuer une demande d'intervention psychosociale afin de rechercher une solution via la voie informelle (conversation, intervention d'une personne extérieure à l'entreprise, conciliation), dans le respect de l'éthique propre à ce qui est désigné comme une personne de confiance (confidentialité et neutralité, notamment) (syndicat.ufict.car@reismetropole).



Nous éditons également un guide de survie au management (voir plus bas) et donc aux RPS.

Fini, les « non titulaires », désormais tous « contractuels »

Attendu depuis près de quatre ans, le décret publié fin décembre 2015 améliore la situation des contractuels dans la fonction publique, mais fait disparaître les « non titulaires ».

[Le décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015](#) portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale (FPT), publié discrètement le 31 décembre 2015 pour application dès le 1er janvier 2016, transforme les « non-titulaires » en contractuels.

Outre ce glissement sémantique, le nouveau texte modifie amplement le décret de 1988. Il s'agit de pérenniser les conditions d'emploi des agents contractuels, comme l'ont prévu [le protocole d'accord du 31 mars 2011](#) sur la sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels et la loi Sauvadet du 12 mars 2012.

Mais ce faisant, en fixant des conditions d'emploi, de gestion, de reclassement et de fin de fonctions pour ces agents, il grave la pérennisation d'un statut précaire et le fait que des emplois permanents puissent être occupés par des personnes qui ne bénéficient pas d'un emploi à vie.

Afin d'encadrer la mise en œuvre de ce décret, l'UFICT Reims métropole a demandé que ce sujet soit inscrit à l'ordre du jour du prochain comité technique.

Services communs, sondage auprès des collègues de l'urbanisme

Dans le cadre du développement d'une nouvelle phase de l'intercommunalité, se mettent en place des services communs. En juin a ainsi été créé au sein de Reims métropole, un service commun des autorisations d'urbanisme.

6 mois plus tard, nous avons interrogés par le biais d'un sondage anonyme, les collègues concernés.

Une majorité absolue d'entre eux a répondu à notre démarche en 9 questions rapides.

- **Pour 57,14% d'entre eux, le bilan est globalement négatif.** Seuls, 14,29% le voient positif.
- **Pour 85,71%, la charge de travail a augmenté. 57,14% la considèrent comme insupportable.** A noter qu'aucun n'agent ne la déclare supportable...
- **71,43% des agents estime subir une pression temporelle quotidienne. 57,14% la jugent insupportable.**
- 57% observent des conditions de travail satisfaisantes, voire excellente et **43% insatisfaisantes ou déplorables.**
- **33% voient dans les nouvelles procédures une cause de la dégradation des conditions de travail.** Seuls 16,67% sont satisfaits par ces procédures.
- Quant à l'information sur le processus de création du service commun, les collègues sont autant à se dire satisfaits qu'insatisfaits.

Conclusion : la création de de service commun a engendré de manière incontestable une **dégradation de la qualité de vie au travail des collègues concernés.**

Quelle sera la **reconnaissance** financière et non financière pour l'ensemble de ces collègues qui se sont investis professionnellement, collectivement et individuellement dans ce processus organisationnel. **Quid de l'avis de l'usager et de la qualité du service public ?**

Services communs, extrait de la Gazette des Communes

Marchandisation, nouveau modèle économique, des communes transformées en une clientèle...

« Services communs, un nouveau jeu d'acteurs complexe pour l'urbanisme », Joseph Vincent, Chef du service « application droit des sols » à la CA de Caen la mer (Calvados)

Les services communs mis en œuvre par les collectivités pour l'instruction des autorisations d'urbanisme, à l'occasion du retrait de l'Etat pour cette mission, induisent des rapports nouveaux entre les établissements publics de coopération et leurs membres, ou d'autres collectivités.

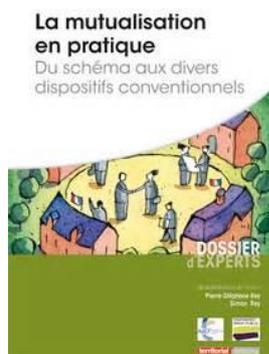
[...] Ainsi est née une relation client (communes), prestataire (le service commun) d'un autre genre. Dans ces nouveaux rapports, les maires, « clients », sont désormais en capacité et en droit (par opposition aux relations antérieures avec un service de l'Etat accessible par les communes gratuitement) d'exiger du service commun des prestations conformes à leur degré d'exigence.

En effet, chaque acte génère désormais une facturation à la charge de la commune, s'élevant, sur l'ensemble de notre territoire, à 115 € pour l'instruction d'une demande de permis de construire une maison individuelle.

La spécificité de l'organisation retenue réside dans la conservation des pôles d'instruction préexistants. Aussi, le management des équipes réparties sur le territoire requiert la mobilisation d'outils adaptés, en vue de créer l'environnement favorisant l'appartenance à une équipe et ainsi encourager l'harmonisation des pratiques et la montée en compétence collective.

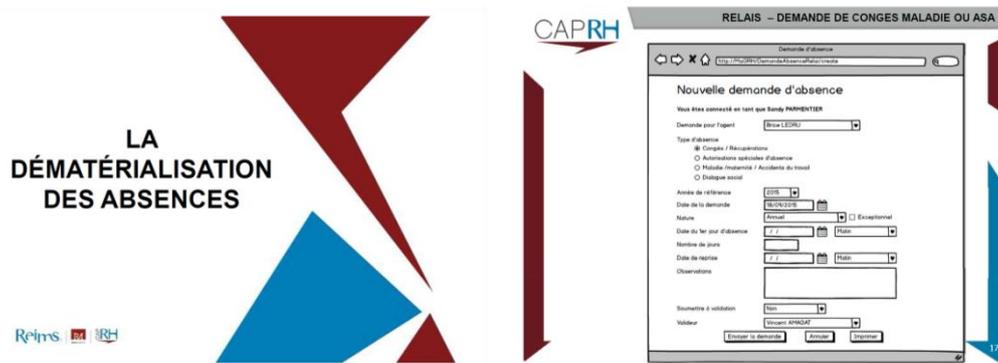
Malgré ces relations nouvelles, il n'en demeure pas moins que ce jeu d'acteurs, parfois complexe, concourt à la satisfaction d'un service au public – qui plus est dans le secteur du bâtiment, particulièrement touché par la conjoncture traversée. Il est ainsi indispensable que ces évolutions organisationnelles soient mises à profit pour accroître l'efficacité et la réactivité requises.

Enfin, on peut se demander si, à l'heure de la raréfaction des finances publiques, ce nouveau rapport économique entre des collectivités, permis au travers de la création d'un service commun, n'est pas un levier transposable à d'autres champs d'intervention, permettant ainsi d'accroître l'efficacité économique de l'action publique. <http://www.lagazettedescommunes.com/425104/services-communs-un-nouveau-jeu-dacteurs-complexe-pour-lurbanisme/>



Dématérialisation des demandes de congés, des questions pratiques non virtuelles

La dématérialisation des demandes de congés est à l'œuvre et suscite parfois des questions pratiques non virtuelles. Le power point de 18 pages ci-dessous (et sur notre site) vous aidera peut-être à partir en congés. Certaines directions ont déjà opéré un retour à EXCEL...



<http://www.ufict-reismetropole.fr/2016/01/reims-metropole-la-dematerialisation-des-absences-comment-ca-marche.html>

Dérive autoritaire dans certaines directions après les attentats ?

Le contexte lié aux attentats conduit à des dérives autoritaires. Ainsi, dans plusieurs collectivités, des agents (souvent travaillant dans des médiathèques ou des bibliothèques) sont-ils invités de manière ferme à d'assurer des missions de contrôle, qui ne figurent pas dans leur fiche de poste et ne font pas partie de leurs missions.

Pire, ces missions de surveillance, pour lesquelles les agents ne sont ni formés ni compétents, dénaturent leur identité professionnelle, et pourraient les mettre en danger.

Parfois, les agents concernés font même l'objet d'une injonction au devoir d'obéissance et à la sanction en cas de non soumission à l'ordre donné d'exercer la fouille d'un bagage à main.

L'Association des Maires de France consciente d'ailleurs de l'ampleur du problème a produit une note où elle rappelle ceci en la matière :

- 1) Les **agents privés de sécurité** exerçant une mission de surveillance et de gardiennage, titulaires d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS, peuvent procéder à une inspection visuelle des bagages à main et, avec le consentement du propriétaire, à leur fouille (*L.613-2 du code de la sécurité intérieure*).
- 2) Les **agents de police municipale** peuvent également réaliser une inspection visuelle des bagages et, avec le consentement du propriétaire, à leur fouille dans les conditions de l'article L 511-1, 5°, c'est-à-dire lorsqu'ils sont affectés sur décision du maire à la sécurité d'une manifestation sportive, récréative ou culturelle rassemblant plus de 300 spectateurs dans une enceinte ; de même en est-il, lors de telles manifestations, des membres du service d'ordre de l'organisateur, à la condition d'avoir été agréés par la commission territorialement compétente du CNAPS, sur présentation d'un dossier attestant de leurs qualifications (*L.613-3 et R 613-10 du code de la sécurité intérieure*).

L'UFICT RM souhaite que ces règles soient rappelées à l'ensemble de l'encadrement, dont certains éléments (rares il est vrai) semblent disposer à un zèle autoritaire.

L'UFICT RM attend une note du Directeur Général des Services et l'inscription de cette question tant au Comité Technique qu'au CHSCT.

La note de l'AMF est téléchargeable sur notre site.

<http://www.ufict-reimsmetropole.fr/2016/01/derive-autoritaire-dans-certaines-directions-apres-les-attentats.html>

A voir également sur notre une vidéo de la communication interne du Conseil départemental de la Drome sur le sujet qui friserait l'humour si le sujet n'était pas aussi grave :

« Demandez au visiteur de présenter son sac ouvert et procédez à un contrôle visuel
Ne touchez pas le sac, ne le fouillez pas.
- Rien à signaler : le visiteur peut entrer sur le site
- Présence d'une arme blanche ou arme à feu dans son sac : indiquez au visiteur qu'il ne peut pas entrer dans les locaux avec une arme. Prévenez votre responsable ou la police/gendarmerie (17) ».

Non à l'Etat d'urgence

Dès le 17 décembre, la CGT a signé avec une centaine d'organisations un appel pour la sortie de l'Etat d'urgence : <http://www.cgt.fr/Sortir-de-l-etat-d-urgence.html>

Cette action se poursuit aujourd'hui avec l'appel des 333...

<https://www.change.org/p/gouvernement-fran%C3%A7ais-et-parlement-pour-la-lev%C3%A9e-de-l-%C3%A9tat-d-urgence>

Après les assassinats barbares commis à Paris le 13 novembre, François Hollande et le gouvernement de Manuel Valls ont décidé « l'état d'urgence », présenté par les sommets de l'Etat comme la réponse à la terreur, à la peur et au désarroi répandus dans le pays, comme la mesure adaptée « pour combattre les terroristes » et « protéger les Français », comme condition de « la sécurité, la première des libertés ».

A leur demande, les 19 et 20 novembre, l'Assemblée nationale puis le Sénat, ont à l'unanimité des groupes politiques qui la composent (à l'exception de six députés qui ont voté contre et une abstention ; et l'abstention de douze sénateurs) ont voté la prolongation de l'état d'urgence et aggravé les dispositions liberticides de la loi de 1955 qui date de la guerre d'Algérie. Avec l'état d'urgence, ce sont, en réalité, les libertés de tous qui se trouvent dangereusement restreintes et menacées.

Ainsi :

- Tout individu peut être suspecté en fonction « de son comportement ».
- « L'assignation à résidence » — l'interdiction d'aller et venir, de se déplacer librement — ne « doit pas viser uniquement les activités dangereuses avérées », mais aussi « les menaces fondées sur des présomptions sérieuses ».
- Les « perquisitions administratives » deviennent la règle et relèvent de la décision des préfets, représentants directs du gouvernement, en dehors de tout cadre judiciaire.

- La place du pouvoir judiciaire comme garantie des libertés est bafouée.
- La mise sous contrôle d'Internet doit permettre au ministre de l'Intérieur de « prendre toute mesure pour assurer l'interruption de tout service de communication en ligne ».
- Menace contre les libertés individuelles, l'état d'urgence aboutit à un renforcement considérable du caractère autoritaire de la Ve République.

Mais ce sont aussi les moyens d'action, d'organisation, d'expression, sur le terrain social et politique – qui concernent syndicats, partis, associations – qui sont remis en question.

Ainsi :

- Le pouvoir se réserve le droit d'interdire tout rassemblement sur la voie publique, ou toute manifestation pour « raison de sécurité ».
- La loi prévoit la possibilité de « dissoudre les associations ou groupements de fait qui participent, facilitent ou incitent à la commission d'actes portant une atteinte grave à l'ordre public ».
- Les notions introduites dans la loi — « comportement », « trouble à l'ordre public », « raison de sécurité », « atteintes graves à l'ordre public » — permettent les interprétations les plus extensives et présentent le risque de mettre en cause très largement tout un chacun.
- Sous couvert de combattre « le terrorisme », l'état d'urgence fait peser un danger sérieux sur nos libertés démocratiques, individuelles, sociales et politiques et sur la démocratie.

En conséquence, nous, signataires de cet appel, en appelons à tous nos concitoyens pour exiger, au nom de la liberté, de la démocratie, de la République, la levée immédiate de l'état d'urgence.

<https://www.change.org/p/gouvernement-fran%C3%A7ais-et-parlement-pour-la-lev%C3%A9e-de-l-%C3%A9tat-d-urgence>

Touristra, vacances pour tous...

Dans le cadre de notre partenariat UFICT - TOURISTRA, c'est avec plaisir que nous vous présentons nos promotions Morzine, La Plagne-Montalbert et Mont Dore. Le + sur La Plagne-Montalbert ? Les semaines passions raquettes du 17 au 24 janvier et bien-être du 31 janvier au 07 février 2016.

Le syndicat UFICT – CGT, syndicat représentatif des intérêts matériels et moraux des 900 agents et cadres de Reims métropole, considérant que l'accès de ceux-ci au tourisme social, solidaire et éco-responsable constitue un enjeu syndical a signé en 2015 une convention avec Touristra, agence de voyages licenciée, porteuse des valeurs du tourisme social, solidaire et éco-responsable, en charge du patrimoine social (20 villages vacances) de 280 collectivités et Comités d'Entreprise et proposant des séjours à l'étranger dans ses 9 Club 3000 situés dans les plus belles stations balnéaires.

Par le biais de cette convention, les agents de RM et accessoirement ceux de la ville peuvent bénéficier de réduction sur le catalogue Touristra allant jusqu'à 25%. **L'UFICT ne perçoit aucune commission, aucun euro et ne bénéficie d'aucun autre avantage que ceux qui vous sont offerts.**

Pour ce faire, il vous suffit de vous rendre sur le site de touristra <http://www.touristravacances.com/>
Une fois sur celui-ci, cliquez sur: **DÉJÀ CLIENT ? MEMBRE D'UN CE ? Identifiez-vous et bénéficiez de vos avantages.** Indiquez le code: 985102



**TOURISTRA
VACANCES**

Créateur de vos vacances

A vous la montagne dès Janvier !

Morzine

Arrivée le 10/01/2016

364€ ~~455€~~
/pers.

8 jours / 7 nuits

La Plagne-Montalbert

Arrivées les 17, 24 et 31/01/2016

455€ ~~567€~~
/pers.

8 jours / 7 nuits

Mont-Dore

Arrivée le 17/01/2016

378€ ~~469€~~
/pers.

8 jours / 7 nuits

INCLUS

- Pension complète
- Animations en journée et en soirée
- Semaines à thème
- Club enfants (de 3 à 12 ans)

Réservez au **0 890 567 567** Service 0,25 € / min + prix appel

avec votre code réduction partenaire auprès de Touristra Vacances

www.touristravacances.com

Offre promotionnelle non rétroactive et non cumulable avec une autre réduction, valable pour toute réservation à partir du 17/12/2015 dans la limite des places disponibles.
Prix par personne comprenant un séjour de 8j/7n, en pension complète au village vacances Le Chablais à Morzine en arrivée le 10/01/2016 au lieu de 455€/pers, 378€/pers. au lieu de 469€/pers. au village vacances La Prade Haute au Mont-Dore en arrivée le 17/01/2016, 455€/pers. au lieu de 567€/pers. au village vacances La Lauvière à La Plagne-Montalbert en arrivées les 17, 24 et 31/01/2016. Prix public de référence. Semaines à thème uniquement à La Plagne-Montalbert. Descriptif complet, suppléments, conditions générales et particulières de vente : catalogue Touristra Vacances 2016 et sur touristravacances.com. Satisfait Touristra Vacances - IM 075 100 233 - Crédit photo : DR Touristra Vacances - Photo non contractuelle

Boite à outil du cadre

Guide de survie au management

L'UFICT Reims métropole met à votre disposition un guide de survie au management, de 36 pages, rassemblant 32 fiches. Un outil indispensable au quotidien...

Vous pouvez le télécharger sur notre site <http://www.ufict-reismetropole.fr/2016/01/guide-de-survie-au-management.html> ou en exemplaire papier (syndicat.ufict.car@reismetropole.fr).



Cadres infos

- Édito : Vous avez dit « Modernité »...
- Laissez-nous bien travailler toutes et tous : La réduction du temps de travail au cœur du virage numérique
- Directive européenne sur le secret des affaires : Menaces sur la démocratie
- La culture managériale en crise : Comment manager autrement ?

A lire sur notre site : <http://www.ufict-reismetropole.fr/2016/01/cadres-infos-la-culture-managériale-en-crise-comment-manager-autrement.html>

Management, l'efficacité une notion en danger dans la fonction publique dont Reims métropole ?

Développer l'efficacité nécessite d'accompagner, plus que le changement, la transformation. Celle-ci doit s'opérer à tous les niveaux d'une organisation : au niveau central, déconcentré et décentralisé. À défaut, l'ancrage actuel qui consiste à considérer que l'efficacité est de "faire mieux avec moins" risque de se cristalliser. L'efficacité, un mot très utilisé depuis quelques années dans la fonction publique. Il accompagne les différentes réorganisations, visant à moderniser l'action publique. Pour autant, aujourd'hui, cette notion d'efficacité est fortement critiquée et remise en cause, car elle est assimilée aux contraintes budgétaires. Elle est même parfois associée à tort, à la logique de « rentabilité ». La suite sur notre site... <http://www.ufict-reismetropole.fr/2016/01/management-l-efficacité-une-notion-en-danger-dans-la-fonction-publique-dont-reims-metropole.html>

En bref

- Laon, annonce de la suppression de 25 postes d'animateurs dans le cadre des fusions d'intercommunalités
- Ville de Strasbourg, des agents des musées transférés au centre de gestion...

Rejoindre l'UFICT Reims métropole



**REJOINDRE
L'UFICT C'EST :**

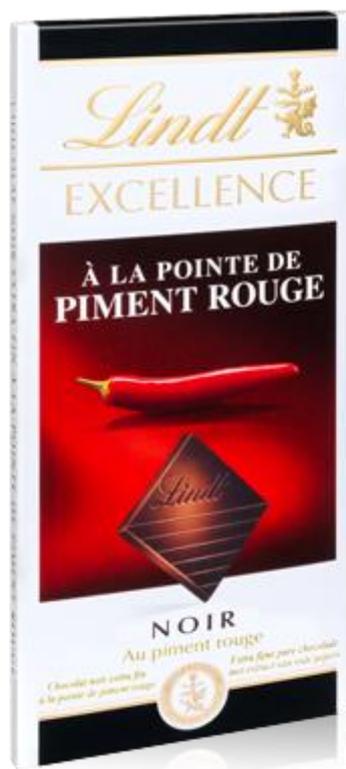
- Faire corps avec près de 8 000 autres ICTAM de la Fonction publique territoriale qui ont rejoint l'UFICT pour peser ensemble sur le cours de leur vie.
- La possibilité d'une participation active au large rassemblement capable de faire prévaloir les intérêts concordants de l'ensemble du monde du travail.
- La possibilité d'être candidat à la participation aux différentes instances de dialogue social.
- Des collectifs de travail pour des réflexions partagées et l'élaboration de revendications spécifiques.
- Un accueil dans un syndicat qui vous convient.
- Recevoir le journal de l'UGICT, Options, à l'adresse de votre choix.

CONNECTEZ-VOUS!
www.spterritoriaux.cgt.fr
www.ugict.cgt.fr

Syndicat.ufict.car@reimsmetropole.fr

<http://www.ufict-reimsmetropole.fr/> 16 000 visiteurs uniques en 2015

Des élus en CAP A, en CAP B, au Comité Technique, au CHSCT et au CSFPT



Pour toute adhésion à l'UFICT, nous vous offrons un nombre de plaquettes de chocolat à la pointe de piment rouge équivalent à votre âge. L'UFICT est l'importateur exclusif de ce chocolat.

BISE - Bulletin d'Information Syndicale Electronique – n°1 – Janvier 2016

Supplément à **Piments Rouges**, Bulletin de l'UFICT – CGT Reims métropole

